

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 octobre 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MONGRAIN—PROTESTATIONS CONTRE LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, conformément au Règlement, je vous ai donné avis, cet avant-midi, que je voulais soulever, au début de cette séance, une question de privilège qui affecte tout le Parlement. Pour bien faire comprendre ma question de privilège, je voudrais citer deux passages que j'extrahis du *Globe and Mail* du 18 octobre dernier et qui se lisent comme il suit:

[Traduction]

M. Neil J. McKinnon, président de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a critiqué hier en termes énergiques la politique monétaire et fiscale du gouvernement à une conférence internationale du *Financial Executive Institute*.

[Français]

Plus loin, on cite mot à mot ce qu'a dit M. McKinnon. Voici:

[Traduction]

Ce n'est pas trop de dire que les dépenses déficitaires du gouvernement, alliées à une politique monétaire tolérante qui laisse libre cours à l'inflation continue, constituent une sorte de duperie gigantesque—une duperie perpétrée à l'endroit de la vaste majorité des petites gens, qui sont le moins aptes à se garder des conséquences.

• (2.40 p.m.)

[Français]

J'ai des coupures de plusieurs journaux. Je citerai simplement une phrase, que je tire du journal *Le Devoir* du même jour, pour avoir une traduction française de ce texte que je trouve répréhensible et diffamatoire envers tout le Parlement. On le traduit comme ceci, dans *Le Devoir*:

...en fait une gigantesque duperie, duperie comise contre la majeure partie de la population...

Eh bien! monsieur l'Orateur, je dis que si le gouvernement peut être accusé d'une malhonnêteté aussi flagrante, alors, cela laisse entendre que toute la députation est complice de la malhonnêteté, qu'elle n'a pas protesté

en temps utile. C'est là que je dis qu'on porte atteinte aux privilèges de tous les députés, qui ont droit à leur bonne réputation et à ce que leur intégrité ne soit pas attaquée à la légère. Et avec votre permission, tout en étant bref, j'essaierai, monsieur l'Orateur, de vous prouver mon point.

D'abord...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'invite l'honorable député à exposer le plus rapidement possible la question de privilège, dont il m'a donné préavis. J'ai eu l'occasion de l'étudier et je serai en mesure de rendre très rapidement un jugement. Je demande la coopération de l'honorable député pour expliquer sa question de privilège le plus succinctement possible.

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, je vais essayer de me tempérer et je vous promets que ce ne sera pas long, mais il s'agit pour moi d'une chose qui concerne l'honneur de tous les députés. Je crois qu'il vaut la peine que je prenne deux ou trois minutes pour exposer ma thèse.

Je dis que ce qui fait la gravité de cette accusation de malhonnêteté, «swindle», duperie du gouvernement, c'est d'abord le haut poste qu'occupe celui qui l'a portée. S'il s'agissait du premier venu, je suggérerais qu'on l'oublie, mais il s'agit d'un président de banque qui, normalement, ne parle pas à la légère, qui prépare ses déclarations ou les fait préparer par des gens compétents, et qui les lit consciencieusement. Le mot ne lui a donc pas échappé. Je dis ensuite que les mots qu'il a choisis, monsieur l'Orateur, sont d'une gravité très sérieuse puisque je prends ceci dans le dictionnaire *Oxford*:

[Traduction]

Le dictionnaire *Oxford* donne la définition suivante du mot «swindle»:

An act of swindling; a fraudulent transaction or scheme; a cheat, fraud, imposition.

[Français]

Et le *Larousse*, lui, pour «duperie», dit:

...escroquerie, fourberie, supercherie, tromperie.

Alors, il est indiscutable que c'est une accusation grave. De plus, je soutiens que la solennité de l'occasion, puisqu'il parlait à une